

La prime est rare, la mise en œuvre aléatoire !

Dans le contexte particulier de souffrance au travail à France Télécom, beaucoup attendaient que le temps partiel senior (TPS) prenne le relais du congé de fin de carrière (CFC), et permette aux salariés les plus âgés de quitter l'entreprise « en douceur », dans des conditions financières décentes.

Quelques jours avant la signature de l'accord, La Direction a publié une décision unilatérale, la « DG 51 », accordant des mesures financières individuelles, soit une prime de 0 et 24 mois du salaire global de base, pour accompagner les « parcours de mobilité ou de départ de l'entreprise ».

Certaines organisations syndicales, incapables d'analyser les véritables conséquences pour les personnels se sont précipitées pour signer.



Un miroir aux alouettes.

- Le TPS est « à la main » de l'entreprise : les règles, complexes et floues, ne permettent pas de déterminer clairement qui pourra ou non en bénéficier dans de bonnes conditions. Sous l'apparente promesse de 80% du salaire pour 50% du temps travaillé on s'aperçoit que les modalités de calcul excluent part variable, intéressement ou participation.
- L'avenant proposé par la Direction en mars pour clarifier (déjà !) certaines dispositions de l'accord confirme son caractère restrictif : le TPS ne peut en aucun cas se poursuivre « au-delà de la date à partir de laquelle une poursuite d'activité pourrait être génératrice de surcote », confirmant qu'il ne s'agit en aucun cas d'améliorer les conditions financières pour les personnels concernés.
- En retraite, le salarié n'est plus à la charge de l'entreprise : c'est une réelle économie. C'est pourquoi la Direction a l'intention d'attribuer une prime essentiellement pour les départs en retraite (service actif et mères de trois enfants).
- A contrario, verser une prime dans le cadre du dispositif du Temps Partiel Senior ne présente que des désavantages : un coût maximum pendant trois ans à la charge de l'entreprise, aucun bénéfice en frais de structure et un casse tête managérial pour organiser l'activité en temps partiel !

Mais le TPS sans prime est très pénalisant financièrement, et beaucoup de candidats sont découragés.

Alors que certaines organisations syndicales envisagent aujourd'hui de reprendre leur signature, la CFE-CGC/UNSA se félicite d'avoir été clairvoyante, et de ne pas avoir signé !

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Denise ARSIVAUD - 06 81 64 46 13
Joëlle LEBAT-TOKOL - 06 30 39 31 41
Hélène GERMANI - 06 86 58 77 78

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

N°Azur 0 810 355 355
PRIX APPEL LOCAL

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres :
- Comprendre & Agir
 - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs :
- www.telecoms-media-pouvoir.net
 - www.adeas-ftgroup.org